

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

N°2024-041

Délégués titulaires :

Nombre : 88

Présents : 34

Délégués suppléants :

Nombre : 82

Présents : 8

Absents représentés : 4

Nombre de votants : 46

Date de convocation :

Jeudi 26 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le deux octobre à dix-neuf heures trente minutes, le comité syndical du SMICTOM, légalement convoqué en séance publique en date du vingt-six septembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle Roland Dagnaud, commune de Moret-Loing-et-Orvanne, sous la présidence de Monsieur Pascal GOUHOURY, Président du SMICTOM.

Etaient présents :

Caroline MAILLARD, Anne-Sophie GUERIN, Michel DANNEQUIN, Yves COZE, Mélanie MOUSSOURS, Custodio DE FARIA CASTRO, Charles QUERNE, Alain THIERY, Marie HOLVOËT, Martine BEIGNET, Hélène MAGGIORI, Fanny MALVEZIN, Laurence SAMMUT, Michel CALMY, Philippe MACAIGNE, Nadège COSCO, Pascal DUBOIS, Véronique FEMENIA, Laurent AVELANGE, Caroline PETEAU, Françoise BICHON-LHERMITTE, Pascal GOUHOURY, René CASCALES, Marie-Christine ZANONI, Martine PICHARD, Christophe MERLE, Laurent SIGLER, Didier KERIGER, Daniel DIDON, Sylvie MONCHECOURT, Jean-Yves CORBEL, Dikran ZAKEOSSIAN, Gael TANGUY, Laure DUMAS PRIMBAULT, François FORTIN, Hervé JOCHMANS, Fabrice ETTORI, Jean-Philippe FONTUGNE, Lionel LOEUILLLOT, Nelly HALLEUR, Pascale PALARD, Eric DESHAYES.

Secrétaire de séance : Sylvie MONCHECOURT

OBJET : Élection de délégués amenés à siéger au SIREDOM

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-33, applicable par renvoi des articles L. 5711-1 et L. 5211-1 du même code, et relatif à la désignation des délégués du syndicat dans les organismes extérieurs,

Vu la délibération n°2020-17-09-11 du 17 septembre 2020 portant élection des délégués amenés à siéger au SIREDOM,

Vu la délibération 2024-030 portant installation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau (commune de Tousson),

Vu les statuts du SIREDOM,

Considérant les démissions antérieures de Madame Nathalie HAEZEBAERT et Monsieur Savinien COMBET, élus précédemment pour représenter le syndicat au SIREDOM,

Considérant que conformément aux statuts du SIREDOM, le SMICTOM dispose d'un nombre de délégués au comité syndical correspondant à 1 délégué titulaire et 2 délégués suppléants par collectivité territoriale concernée et comprise dans le périmètre du syndicat, soit :

- 4 délégués titulaires (1 délégué pour chacune des communes de Boissy aux cailles, Noisy sur École, Tousson et Le Vaudoué)
- 8 délégués suppléants (2 délégués pour chacune des communes de Boissy aux cailles, Noisy sur École, Tousson et Le Vaudoué)

Considérant qu'il convient donc de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour la commune de Tousson,

Considérant l'appel à candidature du Président,

Considérant que cette désignation s'opère conformément à l'article L5711-1 du CGCT énonçant que 'le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale peuvent décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations de leurs délégués au sein d'un syndicat mixte »,

Sur proposition du Président de désigner Marie-Christine ZANONI et Nathalie CHARBONNIER,

Le Comité syndical,

Après délibération, à l'unanimité,

DÉCIDE à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations de délégués au sein d'un syndicat mixte.

PROCLAME et **DÉCLARE** élus :

Madame Marie-Christine ZANONI comme déléguée titulaire au SIREDOM,

Madame Nathalie CHARBONNIER comme déléguée suppléante au SIREDOM.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre

Le Président,
Monsieur Pascal GOUHOURY

Certifié exécutoire le : 09/10/2024

Date d'affichage le : 09/10/2024



Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa date de mise en ligne sur le site www.smictom-fontainebleau.fr et sa transmission au représentant de l'Etat auprès du tribunal administratif de Melun.